Pour une course rapide

Le stationnement **de courte durée** (15 minutes) est **gratuit** dans toute la ville.
Pour en profiter, il suffit de retirer un **ticket gratuit** à l'horodateur.

Pour les stationnements de plus longue durée

Les 15 minutes gratuites sont automatiquement déduites du prix à payer.

Une tarification très modérée

Grâce aux 15 minutes gratuites (instaurées en juillet 2009), les tarifs de stationnements ont baissé :

0,20 € = 41 minutes
0,40 € = 1h07
0,60 € = 1h33
jusqu'à 2h26 maximum.

Les horaires

Dans la zone en jaune, le stationnement est payant du **lundi au samedi** de 8h à 12h et de 14h à 19h.

Le stationnement des curistes

La clientèle thermale peut bénéficier de dispositions particulières pour stationner sur la place des Thermes pendant les soins.

Mairie de
Bagnères-de-Bigorre
28, place des Vignaux
65200 Bagnères-de-Bigorre
05 62 95 08 05
www.ville-bagneresdebigorre.fr

STATIONNEMENT mode d'emploi

Bienvenue à Bagnères-de-Bigorre !

Dans notre commune, le **centre-ville historique** présente un tissu urbain dense et des rues très étroites.

Il est néanmoins nécessaire de **partager l'espace public** de manière harmonieuse.

Pour répondre aux attentes de chacun (riverains, commerçants et visiteurs) la ville de **Bagnères-de-Bigorre** a élaboré des règles de stationnement prenant en compte les contraintes et les besoins de tous les usagers.